

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

ALFRED SAUVY

## **Les statistiques industrielles**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 82 (1941), p. 131-145

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1941\\_\\_82\\_\\_131\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1941__82__131_0)

© Société de statistique de Paris, 1941, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

## II

### LES STATISTIQUES INDUSTRIELLES (1)

---

La question des statistiques industrielles est à peu près aussi vieille que l'industrie elle-même, du moins que la grande industrie. Sans remonter à Colbert et Vauban, on voit apparaître dès le milieu du xix<sup>e</sup> siècle des statistiques périodiques pour les mines et même d'autres industries.

Mais, depuis le début du xx<sup>e</sup>, les statistiques industrielles ont été plutôt en régression sur le siècle précédent et on chercherait en vain dans l'époque contemporaine une enquête ayant la même portée que celle de 1860.

*L'indice général de la production.* — Après la guerre de 1914, la *Statistique générale* a essayé de mettre sur pied un indice de production industrielle pour suivre d'une façon approximative, mais régulière, les fluctuations des principales industries; un tel indice était établi dans de nombreux pays, avec des données assez complètes. La *Statistique Générale* s'est trouvée devant une telle pénurie de documents qu'il a fallu recourir à des procédés indirects, peu recommandables, pour mettre sur pied un indice. Comme on ne disposait de données directes que pour une fraction très faible de l'industrie (mines et métallurgie seulement) on a été obligé de suivre l'importation des matières premières importées, d'utiliser des mesures de police ou d'hygiène pour mesurer grossièrement les fluctuations de l'industrie.

En dépit des interventions de l'État, multipliées depuis la crise, la statistique n'a fait aucun progrès. Étrange contradiction : le Ministère de l'Industrie et du Commerce assiégé de demandes émanant d'industriels en vue d'obtenir des contingents ou des droits de douane ne connaissait pas les données numériques les plus élémentaires sur les industries intéressées; et les demandeurs n'étaient pas mieux renseignés.

Autre exemple : l'industrie automobile, pourtant fortement organisée

---

(1) Conférence faite à la Société le 18 décembre 1940.

syndicalement, puisqu'elle avait une publicité corporative extrêmement poussée et ne comprenait qu'un faible nombre de producteurs, ne connaissait pas l'importance de la production nationale de voitures.

C'est grâce à une initiative de la *Statistique Générale* mettant à profit le fait accidentel de l'immatriculation obligatoire pour des raisons de police, qu'on a pu obtenir une évaluation approximative de la production.

En 1938, la situation n'était guère plus satisfaisante. Quelques syndicats, quelques cartels, sous la pression de la *Statistique Générale* avaient fourni des renseignements sommaires sur la production de leurs industries : mais on manquait toujours de données élémentaires sur des secteurs importants comme la laine, la tannerie, la chaussure, la construction mécanique, etc...

*Institution de la Statistique obligatoire.* — L'expérience avait montré que, sans obligation légale pour les employeurs de fournir des renseignements, on ne parviendrait pas à dresser des statistiques suffisantes. Le Parlement ne s'intéressait pas à cette question.

Le régime des décrets lois a permis en 1938 d'obtenir les textes législatifs nécessaires. Mais il a fallu plusieurs mois de démarches, de tractations, de commissions, pour aboutir au décret du 17 juin 1938, instituant l'obligation de fournir les renseignements à l'administration sur les quantités produites, les heures de travail, les effectifs et les salaires payés. Toutefois, ce décret fut tronqué à la dernière minute; le paragraphe essentiel qui prévoyait les sanctions indispensables avait disparu dans le texte qui parut au *Journal officiel*. Le décret était donc inapplicable. C'est le 12 novembre seulement que cette omission fut réparée.

*Application des textes.* — La *Statistique Générale*, ou plus exactement le *Service d'Observation Économique*, s'est trouvé à ce moment muni d'une arme nouvelle importante, mais sans munitions. Aucun crédit n'avait été en effet, prévu pour appliquer le décret. Devant l'extrême pénurie de moyens matériels, l'idée initiale fut de limiter provisoirement l'enquête aux entreprises très importantes (automobile, caoutchouc), de façon à pouvoir saisir, avec un personnel très limité, la plus grosse fraction possible de l'industrie française.

Il s'est produit à ce moment un phénomène en partie inattendu; un grand nombre de syndicats sont venus trouver l'administration pour lui demander à être habilités à rassembler les renseignements statistiques de leur corporation.

Le Service d'Observation Économique s'est trouvé alors devant un problème délicat : obliger les industriels à lui fournir les renseignements aurait nécessité des moyens matériels qu'il ne possédait pas; mais la loi ne donnait pas le droit de transférer le pouvoir d'enquête à des syndicats et il ne fallait pas songer, même avec un texte légal, à instituer le syndicalisme obligatoire par la voie détournée de la statistique.

Une solution intermédiaire fut adoptée : il fut décidé que les industriels auraient la facilité d'adresser les renseignements statistiques, soit au syndicat de leur choix, soit à l'administration. Mais, on leur recommandait de les adresser de préférence au syndicat; de cette façon la statistique ne serait saisie que d'un petit nombre de questionnaires, tandis que les syndicats se chargeraient du travail concernant leur corporation.

Effectivement, dans la plupart des cas, les industriels placés entre la crainte de voir leur production connue de l'administration ou d'un concurrent ont préféré cette seconde éventualité.

Un grand nombre de difficultés techniques restaient encore à résoudre. Le questionnaire pouvait porter sur la production en quantités, sur les effectifs, sur les heures de travail et sur les salaires payés. Chacun de ces postes posait un problème technique : pour les quantités produites, la définition même représentait déjà une difficulté, dans certains cas, presque insurmontable. Autant il est facile de mesurer les quantités produites pour des matières premières informes, en poids ou en volume, autant il est malaisé de mesurer et même de définir la production d'objets fabriqués. Les industriels ne tiennent souvent pas la comptabilité matières qui permettrait de dégager la production en poids. Celle-ci serait d'ailleurs souvent d'un intérêt restreint, par exemple pour la mécanique de précision.

Parfois, la production se mesurait en unités d'objets, par exemple la construction de voitures; dans d'autres cas, on prenait pour criterium le poids des matières premières mises en œuvre, solution imparfaite mais très satisfaisante pour une courte période. Enfin, dans certains cas, le moins possible, on a demandé aux industriels leur chiffre d'affaires. A la vérité, la communication du chiffre d'affaires n'était pas prévue par la loi et les industriels auraient pu se refuser à le fournir. Mais, la simplification était telle qu'ils préféraient donner ce chiffre que se livrer à des calculs plus laborieux.

La question des effectifs ouvriers et employés ne présentait pas de grosses difficultés; les règles suivies étaient très simples; on considérait comme « ouvrier » tout salarié payé à l'heure ou à la tâche, comme « employé » tout salarié payé au mois. Il se présentait quelques difficultés de détail : ouvriers à domicile, représentants de commerce, etc... qui furent toutes résolues en recommandant aux syndicats d'adopter la solution la plus simple, de la généraliser à tous les établissements et de la conserver afin d'obtenir des statistiques comparables dans le temps.

Pour la question salaires payés, heures de travail, des difficultés supplémentaires provenaient du fait que la comptabilité ne fournissait que des renseignements par semaine ou par quinzaine, s'adaptant mal avec la période mensuelle. D'autre part, il fallait définir le salaire de façon précise : assurances sociales, allocations familiales, congés payés et un peu plus tard, impôts directs retenus par l'employeur.

La périodicité de la comptabilité, en semaines ou en quinzaines, ne permettait pas de faire cadrer les quantités produites avec les heures de travail et les salaires; d'où un premier motif de séparation des deux statistiques; un second, plus important provint du fait que de nombreux établissements se livraient à plusieurs sortes d'activité et appartenaient à plusieurs syndicats. Comme bien d'autres, cette question fut résolue selon le principe de simplicité maxima et de paperasse minima. On a admis que chaque industriel devait fournir les quantités produites pour les divers articles fabriqués, mais qu'il ne serait pas tenu de ventiler les heures de travail, et les salaires suivant leurs différentes fabrications. Une telle astreinte leur aurait imposé un travail considérable, qui se rattache d'ailleurs d'assez près à la détermination des

prix de revient. Dans de très nombreux cas, les industriels ne connaissent pas le prix de revient d'un objet déterminé, précisément parce qu'ils ne sont pas en mesure de dire combien d'heures de travail sont affectées à cet objet, ni surtout quelle part des frais généraux, des traitements du personnel employé, ou de l'amortissement de l'outillage.

Un même établissement ne devait donc fournir de réponse qu'à un seul syndicat, de préférence le syndicat correspondant à son activité principale. Il communiquait les quantités produites des divers articles et ensuite globalement les heures de travail et les salaires payés. Ainsi, pour ce motif également, il n'était pas toujours possible de comparer la production au personnel employé et aux salaires.

Prenons par exemple l'industrie des cartonnages : en dehors des fabricants spécialisés, un grand nombre de maisons d'alimentation font également du cartonnage pour leur compte. Il aurait été possible de demander à ces industriels leur quantité de cartonnages fabriqués, de façon à pouvoir connaître la totalité de la production française de cartonnages ; mais, il était difficile de leur demander les heures de travail et les salaires payés spécialement dans la fabrication des cartonnages parce que certains services sont communs à tous les ateliers.

Ces principes admis, le Service d'Observation Économique entrait en relation avec un syndicat, soit en le saisissant de sa propre initiative, comme représentant le plus caractéristique de l'industrie considérée, soit, cas très fréquent, que les syndicats aient demandé à être habilités à centraliser les renseignements.

Une fois le questionnaire adopté, les syndicats saisissaient leurs adhérents et leur tenaient à peu près le langage suivant : « Vous allez être contrôlés par l'administration avec les ennuis et les aléas de toute intervention étatiste. Si vous nous fournissez les renseignements, vous serez assuré que nous ne fournirons qu'une statistique globale dans laquelle votre nom ne figurera même pas ».

Quelquefois d'ailleurs, les industriels se méfiant également des syndicats (en général dirigés par des confrères), le soin de rassembler les statistiques était confié à des experts-comptables assermentés qui se bornaient à transmettre au syndicat les chiffres globaux.

Pour régler légalement ces questions, un premier décret fut pris, paru à l'*Officiel* du 17 janvier 1939, suivi d'un arrêté en date du 29 avril qui a institué de façon effective la statistique obligatoire dans un certain nombre d'industries.

*Industries soumises à la loi.* — Le choix de ces industries a été inspiré par les deux considérations suivantes :

- 1° Aborder de préférence les industries cartellisées et fortement concentrées ;
- 2° Choisir celles pour lesquelles aucun renseignement n'était disponible.

Des liaisons ont été établies avec 88 organisations professionnelles pour la plupart syndicats nationaux. Environ 55 avaient, à la veille de la guerre, commencé à fournir des statistiques.

Ces syndicats se répartissent à peu près dans tous les groupes d'industries, à l'exception des industries du bois.

Passons rapidement en revue les divers groupes :

Dans les *industries de l'alimentation*, la documentation était presque inexistante. Aussi la statistique obligatoire a-t-elle été appliquée à la plupart des branches importantes : biscuiterie, chocolaterie, conserves, pâtes alimentaires. Pour toutes ces branches, la dernière exceptée, des renseignements intéressants ont pu être rassemblées.

Par contre, pour les *industries chimiques*, un effort syndical avait déjà été accompli antérieurement pour donner des renseignements au moins sommaires, à la Statistique Générale : production d'acide sulfurique, de carbonate de soude, superphosphates, de matières colorantes, d'engrais azotés, renseignements suffisants pour permettre le calcul mensuel d'un indice des industries chimiques, intégré en 1937 dans l'indice général de la production. Pour cette raison, ce groupe a été provisoirement à peu près exempté de la statistique obligatoire qui ne fut appliquée qu'aux produits pharmaceutiques, aux huiles et aux savons.

Dans les *industries du caoutchouc*, on déplorait de très grosses lacunes ; notamment la production de pneumatiques était inconnue, alors qu'il eût suffi de rassembler les chiffres de quatre ou cinq industriels et d'en faire l'addition. Ce secteur était donc un milieu idéal pour la statistique obligatoire. on a agi par la voie syndicale, ce qui a permis de dresser une statistique excellente de production, d'activité et de salaires.

Pour les *industries du papier*, très peu de renseignements étant fournis jusqu'en 1938, la statistique a été appliquée à toutes les branches. L'application de la loi a été arrêtée par la guerre, mais déjà plusieurs syndicats avaient réussi à rassembler leurs chiffres : papiers à cigarettes, pâtes à papier et papier à base de papier national, papier journal.

Dans les *industries textiles*, de très grosses lacunes existaient malgré les efforts de la Statistique Générale. Le seul organisme qui avait fait des efforts sérieux était le *Syndicat Général de l'Industrie Cotonnière* qui communiquait chaque mois la production par broche ou par métier, les stocks, les livraisons et différents renseignements techniques concernant uniquement les matières. Aucune donnée sur le personnel et les salaires.

Pour les *industries de la laine*, nuit presque complète : l'indice de la production était calculé d'après les conditionnements qui accusaient des variations accidentelles inacceptables. Pour la soie, on suivait les conditionnements à Lyon et pour les autres textiles, on n'avait presque aucun renseignement.

La statistique obligatoire a permis de faire d'importants progrès, en imposant le questionnaire : personnel, heures de travail et salaires payés, aux industriels de la laine, du jute et du coton.

Dans l'industrie lainière (assez concentrée, mais à caractère souvent familial et, en conséquence, peu cartellisée) où les industriels avaient toujours été peu disposés à la communication des renseignements, on est parvenu, grâce au concours du *Comité Central de la Laine*, à mettre sur pied une statistique qui donnait à peu près satisfaction au moment où la guerre a éclaté et avait pu être utilisée au calcul de l'indice général de la production.

L'*industrie du jute*, fortement cartellisée, a pu fournir, dès le mois qui a suivi la parution de l'arrêté, la statistique demandée.

Enfin, le *Syndicat Général de l'Industrie Cotonnière* a complété ses relevés mensuels en y introduisant de nouveaux postes sur les effectifs, les heures de travail et les salaires payés.

Les *industries du cuir* étaient jusqu'en 1938 entièrement dépourvues de statistiques. Pour tenir néanmoins compte de ce groupe important dans le calcul de l'indice général de la production industrielle, on avait dû recourir au procédé suivant : partant des abattages de bêtes, assez bien connus grâce au rendement de la taxe, on avait calculé le poids des peaux des animaux abattus; au poids total des peaux ainsi « produites » étaient ajoutées les quantités importées (déduction faite des exportations). On obtenait ainsi la « consommation apparente » dont les fluctuations étaient censées traduire celles de l'activité de la tannerie; le procédé était si imparfait qu'il avait fallu lui apporter des corrections arbitraires et que l'on s'écartait de plus en plus des méthodes statistiques. L'application des décrets à la tannerie et la mégisserie a permis de connaître très vite la production effective, mesurée par le nombre de peaux de chaque sorte mise en œuvre, ainsi que les effectifs, heures de travail et salaires payés.

Dans le groupe des *industries du bois*, très disséminées géographiquement et peu concentrées, aucune industrie n'a été saisie par la statistique.

Par contre, la *métallurgie* proprement dite, très cartellisée, a fourni facilement les renseignements demandés; la sidérurgie a été suivie par les métallurgies des métaux secondaires : plomb, zinc, aluminium, etc...

Situation beaucoup plus difficile dans les *industries du travail des métaux*; en premier lieu, la structure syndicale dans ce groupe était extrêmement complexe et ne s'adaptait pas à la nomenclature officielle des industries. D'autre part, de nombreux et importants établissements se livraient à plusieurs fabrications (concentration verticale) et appartenaient à plusieurs syndicats; si l'on ajoute que de nombreux syndicats régionaux groupaient des firmes appartenant à des branches très différentes, on aura une idée des grandes difficultés rencontrées dans ce secteur. On s'est borné, avant d'aborder le travail d'ensemble, à des travaux d'approche, notamment en saisissant les syndicats nationaux qui semblaient les plus aptes à fournir des renseignements. Un vaste travail était en cours quand la guerre a éclaté et notamment toute la construction mécanique était dans le mouvement. Le syndicat avait acheté les machines statistiques nécessaires et des progrès considérables allaient être faits.

Du reste, dès avant la guerre, des résultats appréciables ont été enregistrés : l'industrie automobile a, pour la première fois, communiqué la production de voitures; des renseignements ont été également recueillis pour d'autres branches importantes, notamment la construction électrique avec ses annexes, les câbles, etc... En somme, dans le travail des métaux, on avait pu saisir une fraction appréciable de l'industrie, mais le morceau principal n'était qu'en voie de réalisation.

La statistique obligatoire a également été appliquée aux matériaux de construction : briqueterie, céramique, poterie, etc... La fabrication des chaux et ciments, qui fournissait déjà des renseignements sommaires, a été provisoirement laissée de côté.

Enfin, à la demande même des syndicats, une statistique des transports routiers avait été mise en route. L'ignorance la plus complète régnait, touchant cette importante industrie très disséminée. Mais, à la déclaration de guerre, on était seulement parvenu à établir la liste de tous les transporteurs routiers en France.

*Résultats.* — La place nous manque ici pour exposer les résultats recueillis, même en se limitant aux données essentielles. Du reste, ils figureront dans une brochure éditée par la *Statistique Générale de la France* et actuellement sous presse. Cette brochure présentera un double intérêt : tout d'abord, la masse même des renseignements qui a été rassemblée fournira sur l'économie d'avant-guerre un grand nombre de données inédites, permettra notamment d'évaluer d'une façon nouvelle la masse des salaires payés, fera connaître approximativement les gains effectifs des travailleurs, au mois ou à l'heure, et donnera des aperçus sur le rendement ouvrier (quantités produites par heure), pour les industries se prêtant à ce calcul.

Tous ces renseignements pourront être utilisés par les Comités d'Organisation, les répartiteurs et les directions techniques au ministère de la Production Industrielle.

Du reste, un certain nombre de ces statistiques ont déjà rendu service pendant la guerre et ont facilité la tâche des comités de répartition. Mais, quelle que soit l'importance des résultats recueillis, il semble que l'utilité essentielle de cette expérience statistique réside dans les méthodes explorées. On a reconnu à l'essai quels étaient les procédés les plus recommandables et surtout ceux qu'il convenait d'éviter.

*Sincérité des renseignements.* — De la masse des statistiques recueillies, il semble se dégager que les industriels n'ont pas essayé sciemment de donner des renseignements inexacts pour défendre leurs intérêts. Les anomalies que l'on a relevées, assez nombreuses du reste, tiennent beaucoup plus à l'imperfection des relevés établis par les syndicats qu'au désir de tromper l'administration. En effet, une fraction importante des erreurs constatées aurait pu se retourner contre l'industriel. Du reste, aucun contrôle de l'administration n'était prévu, ni possible. Faute de pouvoir précisément contrôler les renseignements, on avait délibérément tablé sur l'indifférence des industriels, et intentionnellement banni des questionnaires tout ce qui pourrait ressembler à enquête à arrière pensées fiscales. Si le chiffre d'affaires a parfois été demandé, c'est parce qu'aucune autre mesure de la production n'avait pu être trouvée. En tous cas, il ne fut jamais question de communiquer les bénéfices, la plus-value industrielle, etc..., de façon à ne pas inquiéter les industriels auxquels d'ailleurs on affirmait, à juste titre, que les renseignements ne pourraient être communiqués à aucune autre administration en dehors de la *Statistique Générale* et que, notamment, les régies fiscales ne pourraient obtenir transmission des chiffres.

Si les industriels avaient du reste connu l'épaisseur des cloisons qui peuvent séparer un service de Statistique Générale d'un contrôleur des contributions, ils auraient certainement répondu avec plus d'empressement encore.

*État actuel de la question.* — La statistique industrielle se présente de façon tout à fait différente aujourd'hui. Le syndicalisme est devenu obligatoire, de



sorte que les difficultés, les scrupules d'avant guerre ont disparu. Le contrôle des renseignements pourra se faire, si on l'estime nécessaire; mais, par contre, le besoin de statistique est beaucoup plus impérieux et porte sur un grand nombre de données dont on pouvait se passer auparavant.

La question la plus urgente est celle de la consommation de matières premières et de leur répartition, puisque celles-ci sont presque toutes déficitaires. D'autre part, l'organisation de l'industrie elle-même nécessite la connaissance d'un grand nombre de données. La fixation rationnelle et équitable des prix ne peut guère se faire sans connaissance des prix de revient.

La Statistique Générale a depuis la guerre renoncé à l'application des décrets lui donnant pouvoir d'investigation. Cependant, ces décrets sont encore en vigueur et les services de la Statistique Générale étaient mieux placés et mieux installés certainement pour poursuivre ce travail. Mais on a voulu éviter tout double emploi avec les services statistiques en voie de création au Ministère de la Production Industrielle.

Le fait certain est que, sans faire bien entendu de la question statistique une condition suffisante de bonne organisation économique, l'établissement d'une documentation chiffrée abondante et solide est un facteur important du redressement économique français (*Vifs applaudissements*).

Alfred SAUVY.

## DISCUSSION

M. le Président donne la parole à M. DECUGIS qui demande à quelle date seront publiés les résultats de l'enquête.

M. SAUVY répond que les deux tiers en sont rédigés, qu'il espère envoyer le reste à l'imprimerie dans le courant de janvier et que la date ne dépendra ensuite que de l'Imprimerie Nationale.

M. DECUGIS demande ensuite ce qui est advenu de l'enquête sur la chaussure entreprise avant la guerre et si les statistiques commencées seront poursuivies.

M. SAUVY répond que cette enquête est tout à fait en marge des décrets cités plus haut; néanmoins les résultats essentiels en figureront dans la brochure sur les statistiques industrielles.

Les statistiques professionnelles sont maintenant du ressort du Ministère de la Production Industrielle.

M. HENON suggère que l'étude soit limitée à des entreprises-témoins, qui permettraient d'apprécier, par échantillonnage, la situation économique.

M. SAUVY fait observer qu'une telle méthode suppose en quelque sorte le problème résolu; si l'on se fiait aux résultats de quelques firmes choisies au hasard, on risquerait de tomber sur des cas exceptionnels, nullement représentatifs. En ce moment précisément, les industries peuvent avoir des sorts très différents. En somme, plus la période est trouble, moins la méthode d'échantillonnage semble recommandable. Toutefois, il semble possible de se borner pour des renseignements mensuels à prendre quelques établissements-échantillons pour suivre l'évolution continue, étant entendu qu'une enquête plus complète doit être entreprise tous les trois mois ou tous les ans.

Ce procédé rappelle la navigation « à l'estime ». Le marin fait le point au bout d'un certain temps et redresse la route. Cette méthode a déjà été suivie dans certains cas et l'on s'est borné à demander aux petits établissements des renseignements sur l'année entière.

M. HÉNON maintient son point de vue s'appuyant sur l'étude qu'il a faite sur l'imprimerie. Les Américains ont également fait une étude approfondie sur l'imprimerie et en ont dégagé des observations extrêmement intéressantes. En comparant aux usines françaises, on retrouvait la même structure. L'industrie fait preuve d'une certaine stabilité qu'il serait utile de mettre à profit.

M. SAUVY ne conteste pas la stabilité de certaines industries, mais estime que ce n'est pas le cas général.

Actuellement, les statistiques risqueraient de conduire l'économie à des mécomptes sérieux, si on se bornait à enregistrer les résultats de quelques établissements.

M. CORRÉARD estime que, pour le prix de revient, on peut faire abstraction dans une entreprise de tous les éléments fluctuants tels que charges financières en introduisant des éléments stables : taux d'intérêt ou taux d'amortissement.

M. SAUVY répond que les facteurs financiers ne sont pas les seuls facteurs perturbateurs. Même du point de vue strictement technique, les industries n'ont pas toutes le même prix de revient, de sorte qu'en se basant sur les résultats de quelques industries, on risquerait d'en léser considérablement d'autres.

M. CORRÉARD suggère d'utiliser la taxe à la production dont des renseignements précieux pourraient être dégagés sur la situation économique de la France.

Pour les douanes, on a établi une statistique qui donne une source de renseignements sûrs concernant l'activité du pays. Il serait d'autant plus désirable que la méthode soit étendue au commerce intérieur que le dépouillement méthodique de la taxe ne doit pas présenter grande difficulté.

La difficulté est, selon M. SAUVY, que l'opération exige un certain temps. On risque qu'un changement de la fiscalité ne réduise à néant les efforts antérieurs. Si, par exemple, on avait entrepris cette tâche au début de 1936, le travail aurait été stérile parce que quelques mois plus tard la taxe sur le chiffre d'affaires était supprimée et remplacée par la taxe à la production. Les modifications incessantes de la législation ou de la jurisprudence fiscale détruisent toute comparabilité des chiffres. Enfin, la taxe dite « à la production » ne joue que sur les valeurs et ne permet généralement pas de mesurer les quantités produites. D'autre part, elle ne renseignerait pas sur les salaires payés ou la durée du travail.

Il n'en reste pas moins certain qu'il y a intérêt à coordonner les statistiques industrielles et les statistiques fiscales. L'administration fiscale doit être utilisée à des fins économiques; notamment elle est en mesure de contrôler les chiffres fournis et, dans une certaine mesure, de les rectifier.

M. CORRÉARD demande si la statistique des chômeurs pourrait être dressée de façon précise.

M. SAUVY fait remarquer qu'elle est en dehors du débat. La statistique industrielle saisit les travailleurs et ne permet pas de calculer le nombre de

personnes qui ne travaillent pas. Cependant, elles fournissent des données utiles sur le chômage partiel.

Si l'on essayait de déduire du nombre de personnes employées le nombre des chômeurs probable, on aboutirait à des erreurs considérables. Cette méthode, suivie aux États-Unis avec de graves mécomptes, revient à calculer la différence entre deux nombres voisins l'un de l'autre. Il suffit d'une erreur faible sur l'un des nombres pour avoir une erreur considérable sur la différence.

M. CORRÉARD demande si l'on doit s'en tenir aux chômeurs inscrits aux fonds de chômage.

M. SAUVY répond que la statistique ne porte pas seulement sur ceux inscrits aux fonds de chômage, elle porte également sur les demandes d'emplois dans les bureaux de placement, sur les chômeurs secourus par les mairies ou par leurs employeurs.

M. CORRÉARD fait remarquer que justement les renseignements des mairies sont entachés d'erreurs considérables, parce que beaucoup de chômeurs sont en réalité des invalides; les subventions étant plus fortes pour les chômeurs que pour les invalides, les maires ont intérêt à faire passer ceux-ci parmi les chômeurs.

La difficulté, selon M. SAUVY, réside dans la définition même du chômeur; notion beaucoup plus incertaine qu'il ne paraît au premier abord. Une définition simple tend à dire : « Le chômeur est celui qui reçoit un secours à ce titre ». Beaucoup plus vague est la définition commune : « Le chômeur est un homme désireux de travailler, mais qui ne travaille pas ».

M. BATICLE reconnaît l'imprécision de cette définition, mais pense qu'il serait néanmoins intéressant d'avoir la statistique des chômeurs susceptibles d'être utilisés.

M. SAUVY est du même avis. Mais une telle statistique suppose un examen professionnel et parfois médical. Dans le département de la Seine, on note effectivement les aptitudes des chômeurs, travail exigeant des moyens importants et, de ce fait, difficile à exécuter.

Pendant longtemps on n'a suivi que le nombre des chômeurs, sans se préoccuper même de leur âge. L'effort doit porter sur la structure et notamment sur le degré d'aptitude. C'est par là que l'on peut parvenir à sélectionner les chômeurs.

M. BATICLE suggère que les industriels soient appelés à donner des indications sur les ouvriers licenciés; de cette manière on connaîtrait ceux qui sont réellement utilisables.

M. SAUVY établit une distinction absolue entre un fichier individuel et une statistique. Le procédé conviendrait peut-être mieux pour un fichier. En matière statistique, la méthode ne serait bonne que pour une très courte période. Il suffit de rappeler ce qui s'est produit dans les mines au moment de l'institution de la semaine de quarante heures. Le raisonnement tenu était le suivant (réserves faites sur l'exactitude des chiffres) : « Il y avait 350.000 mineurs en 1929, il n'y en a plus que 280.000. C'est donc qu'il existe 70.000 chômeurs que nous allons embaucher, grâce à la semaine de 40 heures ». Ces 70.000 chômeurs, on les a cherchés partout, on en a retrouvés peut-être 10.000 ou 15.000 en tout. Les autres avaient disparu, les uns décédés, d'autres devenus retraités ou trop âgés, d'autres partis dans une autre profession.

Une telle statistique pourrait être dressée avec plus de profit pour une catégorie de spécialistes très délimitée, mais précisément ces catégories ne sont généralement pas touchées par le chômage.

M. MAURY demande si le fait d'établir des statistiques et de demander aux industriels des renseignements sur leur prix de revient, leur production, leur chiffre d'affaires, etc..., contribue à développer ou à entraver la production nationale.

M. SAUVY tout en faisant la part de l'insuffisante coordination dans l'administration pense que les enquêtes sur l'industrie sont un facteur de progrès parce qu'elles obligent l'industriel à tenir une comptabilité (matières) dont il ne se souciait souvent pas beaucoup. Il est amené à se poser la question de ses prix de revient. De nombreux syndicats ont remercié l'administration de son initiative.

La tenue d'une comptabilité économique, si l'on se prémunit contre les excès, ne peut que contribuer à la bonne marche d'une affaire.

M. MAURY se place spécialement du point de vue du secret des affaires. Les industriels autrefois gardaient soigneusement ces renseignements pour eux, tout comme leurs secrets de fabrication; ils ne les communiquaient à qui que ce soit et l'employé qui les aurait divulgués était renvoyé. Avant d'installer son industrie, le patron s'assurait que ses prix de revient étaient inférieurs aux prix sur le marché; il manœuvrait de façon à conserver une marge de bénéfice suffisante. Aujourd'hui ces secrets de maison vont ils rester secrets? Sans doute, si tous les fonctionnaires intéressés sont intégralement honnêtes. Certes la grande masse des fonctionnaires est foncièrement honnête, mais, si elle l'est à l'heure actuelle, c'est parce qu'elle représente une élite, une minorité. Au fur et à mesure que se développe l'économie dirigée et qu'augmente le nombre des fonctionnaires, ce ne sera plus une minorité et, par suite, plus une élite. Ceux qui s'établissaient parce qu'ils savaient que leurs secrets de maison seraient bien gardés, le feront-ils encore? Est-ce qu'un pareil système ne contribue pas à entraver la production? N'est-ce pas un facteur de régression?

M. SAUVY ne nie pas que l'inquisition de l'administration peut être un facteur de découragement pour la production. Récemment le seul fait d'avoir envoyé aux fins de recensement le garde champêtre dans les fermes et les basses-cours a conduit un grand nombre de paysans à tuer leurs poules et leurs lapins, de crainte de réquisition.

Ceci admis, il faut distinguer nettement les secrets techniques de fabrication sur lesquels il n'est pas question d'enquêter. Le secret technique de fabrication est nettement différent du secret des affaires et notamment du secret sur le volume des affaires.

Prenons l'exemple des Américains, nullement en régime d'économie dirigée; les grandes firmes d'automobiles publient leur production hebdomadaire sans honte, même quand elle est en baisse, sans qu'il en soit jamais résulté pour eux un dommage appréciable.

En France, l'industriel est très peu enclin à fournir des renseignements. Cette publicité aurait eu des inconvénients en une autre époque où l'on redoutait de donner des renseignements, quelconques sur sa fortune et la marche de

ses affaires. Actuellement, la communication de renseignements aux fonctionnaires, aux Comités d'Organisation ou aux répartiteurs de matières premières ne semble pas devoir décourager la production.

La reprise dépend, en effet, d'autres facteurs bien plus importants : la fourniture de matières premières.

Or, il faut précisément fournir des renseignements aux répartiteurs pour obtenir ces matières.

Situation momentanée, dit-on, mais qui peut se prolonger longtemps, même après les hostilités. L'investissement de capitaux soulève en lui-même des difficultés et des risques si considérables que l'obligation de fournir des renseignements joue un rôle vraiment négligeable et ne peut constituer un obstacle à la reprise.

M. LUC VERBON pense que l'établissement des statistiques est rendu très ardu par le manque de classification. En l'absence de toute classification rationnelle, il est difficile de faire des comparaisons.

M. SAUVY rappelle qu'il existe en France une nomenclature officielle des professions qui, adoptée d'abord pour les besoins du recensement de la population, a été ensuite étendue à l'application de diverses lois, notamment sur les allocations familiales ou les assurances sociales. Cette nomenclature ne prétend certes pas à la perfection, mais elle a le mérite d'exister et de permettre de classer toutes les industries, toutes les professions à un numéro déterminé.

Les difficultés d'application tiennent surtout au fait qu'une entreprise peut fort bien se livrer à plusieurs fabrications. En dehors de cette nomenclature il existe celle du Ministère des Finances, très voisine d'ailleurs. Enfin, une nomenclature complète des produits est utilisée par l'administration des Douanes, qui classe tous les produits existant suivant une position du tarif.

M. LUC VERBON répond que les statistiques industrielles ont une tare originelle, elles ne reposent pas sur des *classifications scientifiques*, il leur manque ce support indispensable. Tous les essais de classifications industrielles résultaient de l'emploi d'un seul critère, alors qu'il fallait en utiliser trois, et ce critère n'était pas toujours nettement défini.

Les nomenclatures des sciences (chimie, botanique, etc...) ont un caractère général commun, elles sont *hiérarchisées*, elles comportent plusieurs échelons. Il n'apparaît qu'un seul échelon dans les classifications industrielles qui ont été constituées jusqu'ici.

Appliquant la méthode d'observation scientifique à la question des classifications industrielles et même plus généralement à toutes les classifications économiques, il est parvenu à dégager une méthode générale, comportant 3 critères, je classe suivant leur *origine*, la *nature* et la *destination* des objets à classer. En comptabilité, l'origine est la personne émettrice de la valeur, dont le compte est crédité, la destination est la personne réceptrice, dont le compte est débité, la nature donne lieu à l'ouverture d'un compte de recensement ou statistique, fonctionnant dans *un sens unique*, exerçant une fonction totalisatrice alors que les comptes ouverts aux personnes émettrices et réceptrices de valeurs sont additifs et soustractifs.

Cette méthode s'applique également à la classification des objets soumis aux droits de douane, enfin elle est applicable à la classification des entreprises

et que, faute de loisirs, il n'a pas encore pu conduire à bonne fin. Cette méthode de classification sortira du cadre des sciences économiques et pourra être appliquée à d'autres sciences. Pour la classification des maladies, par exemple, il faudrait faire intervenir un 4<sup>e</sup> critère : la nature symptomatique, la 3<sup>e</sup> étant la nature profonde.

M. SAUVY met en évidence le caractère rationnel des nomenclatures utilisées. Celle des douanes est inspirée par le souci de différencier les produits suivant le stade de fabrication. Quant à la nomenclature officielle des industries, le principe qui a guidé ses auteurs est bien évident : les industries sont classées suivant les matières premières utilisées. Sans doute, la structure syndicale qui tendait à créer peu à peu une nomenclature des professions était elle conçue suivant un principe différent; ainsi, la construction électrique groupait non seulement les fabricants d'appareils, mais aussi les fabricants de porcelaine électrique, de câbles, etc..., parce que tous ces industriels avaient des débouchés communs et étaient, par conséquent, intéressés à se grouper.

M. SAUVY admet d'ailleurs qu'on pourrait concevoir une nomenclature qui tienne compte à la fois des matières premières et des débouchés. Mais le classement effectif d'un établissement à plusieurs fabrications serait plus délicat encore. Plus la division est poussée au moyen de nouveaux critères, moins les comparaisons deviendraient possibles en raison des chevauchements.

M. DE BERNONVILLE signale que si les industriels sont peu enclins à fournir des renseignements, en revanche il leur arrive souvent de demander eux-mêmes des renseignements concernant la production nationale. Depuis plusieurs années, les critiques sur le manque de statistiques émanaient souvent des industriels. Il n'est pas arrivé une seule semaine sans qu'il ne reçoive des personnes venant lui demander des renseignements sur telle ou telle branche de la production. Il s'agissait d'industriels qui, désireux de créer une entreprise nouvelle ou de développer une fabrication existante, voulaient connaître la situation générale dans le pays.

Le dialogue suivant s'établissait alors : « Quelle est la production de...; chapeaux de paille en France? J'ai intérêt à la savoir ». — « On ne peut pas vous donner ce chiffre, vous allez en voir la raison. Êtes-vous disposé à me communiquer votre propre production tous les mois? » — « Non ». — « Alors, comment voulez vous que je puisse connaître le total si vous et vos confrères observez la même réserve? ». Les industriels sont, vous le voyez, intéressés à la statistique de la production en France.

A des questions portant sur la valeur de la production selon les branches et sur les statistiques agricoles, M. SAUVY répond que, jusqu'en 1938 on ne connaissait pas, dans neuf cas sur dix, la valeur de la production d'une branche déterminée.

D'autre part, pour approchées qu'elles soient, les statistiques agricoles avaient le mérite d'exister et de fournir au moins des ordres de grandeur, tandis que les statistiques industrielles étaient inexistantes.

M. MICHEL signale que, pour les immeubles, on déplore également la pénurie de statistiques : l'administration fiscale ignore le nombre d'immeubles construits chaque année, bien qu'il suffirait cependant d'une addition; on ne

connaît pas davantage la valeur des constructions en France. Cela justifie les efforts que M. SAUVY a exposés tout à l'heure pour la statistique obligatoire.

M. DE BERNONVILLE rappelle l'enquête industrielle de 1930, où l'on demandait peu de chose cependant, mais sans obligation; 15.000 établissements seulement ont répondu, chiffre très insuffisant. En l'absence d'obligation légale, beaucoup d'industriels ne répondaient pas. Il fallait donc ou bien renoncer ou bien instituer la statistique obligatoire. Si on ne voulait pas instituer la statistique obligatoire, il ne fallait pas songer à connaître la production industrielle.

M. TRUCHY reprenant l'exemple des philosophes, qui s'étaient réunis pour préciser quels termes ils emploieraient à l'avenir, propose de chercher des définitions des termes économiques. Sous la présidence de M. DE MARCÉ, la Société de Statistique peut entreprendre ce travail.

A des questions relatives à la proportion des industriels qui s'adressaient à un syndicat représentant leur industrie, M. SAUVY répond que la proportion variait suivant la force et l'autorité des syndicats.

Certains sont parvenus à rassembler la quasi totalité : jute, sucre, construction électrique, etc... Dans les autres industries, la proportion des réponses à l'administration a été un peu plus forte, mais en somme presque négligeable.

Depuis la guerre, c'est le Ministère de la Production Industrielle qui est chargé d'établir les statistiques par l'intermédiaire des Comités d'Organisation. L'obligation de réponse est absolue.

Ce sont les Comités d'Organisation qui saisisent les entreprises; celles-ci n'ont plus la latitude de répondre directement à l'administration.

Pour assurer l'exactitude des résultats, on tablait plus avant la guerre sur l'indifférence des industriels que sur un contrôle effectif. Il est probable que maintenant un contrôle sera exercé.

M. HALBWACHS a déjà remarqué la facilité avec laquelle les Américains acceptaient de fournir des indications sur le fonctionnement intérieur de leurs entreprises. Peu de pays s'y refusaient à part le nôtre, et nous faisons exception dans les Congrès Internationaux.

M. MAURY fait observer que l'économie américaine est en effet dirigée par des trusts pour lesquels il est traditionnel et peu nuisible de donner ces renseignements.

M. SAUVY répond que, dans d'autres pays démocratiques comme la Suède, l'Angleterre, etc..., en économie très libérale, les industriels fournissent les renseignements qui leur sont demandés.

C'est une habitude très ancienne en France, selon M. DECUGIS, de ne pas vouloir révéler les secrets de fabrication. Procédé un peu désuet, car les concurrents les connaissent depuis longtemps. Tout le monde connaît les caractéristiques de telle ou telle machine employée par le concurrent, chacun sait à peu près le prix de revient de son voisin.

L'obligation de répondre aux demandes de statistiques lui paraît excellente.

En dehors de la difficulté de classification mentionnée tout à l'heure, y aurait-il aussi des obstacles à la mesure des quantités produites? Des précautions ont-elles été ou seront-elles prises pour résoudre ce problème?

M. SAUVY rappelle, en effet, qu'une fois admis le principe de la statistique

obligatoire, une fois admis que les industriels répondent correctement et que l'Administration dispose de moyens suffisants, il reste à vaincre des difficultés techniques telles que la mesure des quantités produites. La question ne pourra être résolue que diversement suivant les industries et en fonction de cas particuliers. Dans certains cas, les difficultés seront très faibles, dans d'autres, presque insurmontables. Il faut même définir ce que l'on appelle quantité produite. Dans ce cas là, on peut être amené à se contenter de la valeur de la production corrigée pour tenir compte des variations de prix.

Si ardu que soit le problème, il l'est moins que celui de la mesure des prix de revient, soulevée par un autre interpellateur, et inscrite dans la loi. Il se présentera de très grosses difficultés, surtout dans le cas d'une fabrication multiple.

M. MAX LAZARD, président, remercie M. SAUVY pour l'intérêt de son exposé ainsi que les Collègues qui l'ont mis sur la sellette avec une habileté et une intelligence qui ont donné à la discussion un caractère très instructif. Nous sommes là dans une matière extrêmement mouvante qui, comme toute chose nouvelle, est en train de s'emballer. M. SAUVY faisait acte d'initiateur et d'innovateur il y a trois ans, en commençant à mettre sur pied la statistique industrielle obligatoire, tâche déjà difficile puisqu'il se heurtait à des réserves, à l'incompréhension, parfois même à une hostilité difficile à surmonter et, à peine ces premières statistiques mises au point, le tableau change et nous sommes devant des nouvelles initiatives qui reprennent la question; d'un autre côté, des organes se créent. On demandait à M. SAUVY ce qu'il comptait faire? Plus grand chose maintenant puisque les pouvoirs dictatoriaux du Gouvernement sont dévolus aux Comités des diverses industries. Qu'en feront-ils? Dans quelle mesure ces statistiques seront-elles coordonnées, mises au point? Le rideau est tombé sur le premier acte et le second a à peine commencé, nous attendons et espérons qu'on nous décrira plus tard les merveilles que la statistique aura permises dans le domaine de l'organisation économique. (*Applaudissements*).

---